

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 JUILLET 2011

N° 4 – 126 / 2011 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Pilote : Gestion des déchets

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Affaires Générales Juridiques et Marchés
Finances et Budget

Monsieur Jacques LASSERRE, rapporteur,

Le rapport est établi conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 02 février 1995, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Celui-ci prévoit que l'assemblée délibérante adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, pour l'année écoulée.

Le rapport annuel ci-annexé ainsi que la fiche de synthèse associée présentent tous les indicateurs techniques et financiers.

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et au décret n° 200-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

VU l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999

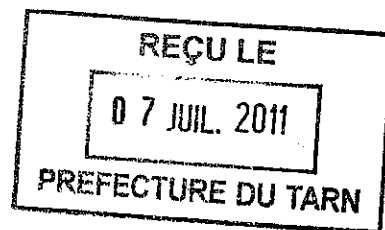
VU l'avis de la commission environnement du 9 juin 2011,

VU l'avis du bureau communautaire du 28 juin 2011,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

☞ **APPROUVE** le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ci-annexé.



Pour extrait conforme,
Fait le 5 juillet 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

